

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme WILLIART - M. VENDERBECQ - Mme GAUTRON-DENTINI - M. FOIREST - Mme FERREIRA - Mme BRASSART - Mme AGOSTINHO ONOFRE - Mme DUBOS - M. DEPATIN - Mme ROBERT - M. NAPIONE - Mme CLOOTS - M. GENSE - M. REAU - Mme HERLEM - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir: Mme HAZEBROUCK pouvoir Mme AGOSTINHO ONOFRE - Mme TROUILLET pouvoir à Mme GAUTRON-DENTINI - M. GUILLEBAUD pouvoir à M. VENDERBECQ - Mme LEMAIRE pouvoir à Mme GROUX - Mme ROBERT pouvoir à Mme FERREIRA (**jusqu'à à 21h50**) M. RAVAUD pouvoir Mme CLOOTS - M. PYCK pouvoir M. APARICIO - Mme TURQUET pouvoir M. REBEYROLLE

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

En exercice : 29

Jusqu'à 20h55	<u>Présents</u> 19	<u>Pouvoirs</u> :8	<u>Votants</u> : : 27
à partir de 20h55	<u>Présents</u> 20	<u>Pouvoirs</u> 8	28 votants (arrivée de M. REAU)
à partir de 21h15	<u>Présents</u> 21	<u>Pouvoirs</u> 8	29 votants (arrivée de M. JOB)
à partir de 21h50	<u>Présents</u> 22	<u>Pouvoirs</u> 7	29 votants (arrivée de Mme. ROBERT)

Décisions du Maire

Décision 2016-047 du 20 juin 2016 : Convention de mise à disposition à titre gratuit du logiciel DVP au profit de la commune de Beaumont-sur-Oise

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De mettre en place une convention de mise à disposition à titre gratuit du logiciel DVP élaboré par la Direction Générale des Finances Publiques et par la DDFIP du Val-d'Oise au profit de la commune de Beaumont-sur-Oise,

ARTICLE 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, en tant qu'ordonnateur à signer ladite convention.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le directeur des ressources, Monsieur le directeur du Cinéma le Beaumont Palace sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application de la présente décision.

Décision 2016-048 du 21 juin 2016 : Signature d'une convention de contrôle technique : travaux d'aménagements des archives de l'hôtel de ville

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer avec la société QUALICONSULT – 16, rue de la République – 95570 BOUFFEMONT, la convention n° 057 95 15 00 750 liée aux contrôles techniques relatifs aux travaux d'aménagement des archives de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 2 :

Que le montant des honoraires est fixé à 2 040 € HT.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-049 du 1^{er} juillet 2016 : Convention cadre annuelle de partenariat financier entre le CNFPT et la ville de Beaumont-sur-Oise

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention cadre annuelle ayant pour objet de déterminer le programme, la durée et le mode de financement des actions de formations intra dont la mise en œuvre est confiée à la délégation CNFPT de la Grande Couronne.

ARTICLE 2 :

La convention est conclue pour l'année 2016.

ARTICLE 3 :

Cette formation est financée par le biais de la cotisation versée par la collectivité.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-050 du 4 juillet 2016 : Convention de mise à disposition des locaux de la bibliothèque à l'association « Chapitres de Vie »

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De mettre en place une convention visant à la mise à disposition gracieuse d'une partie de la bibliothèque à l'association « Chapitres de Vie » en vue de mettre en place des ateliers d'écriture, à raison de deux ateliers par mois de deux heures chacun, pour un groupe de dix personnes maximum,

ARTICLE 2 :

D'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer ladite convention.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision.

Décision 2016-051 du 4 juillet 2016 : Mise en place de tarifs dans le cadre de la régie publicitaire du cinéma

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs afférents à la régie publicitaire du cinéma le Beaumont Palace comme suit :

TARIFS	Création graphique + diffusion	Diffusion seule
24 semaines (288 séances)	1 000 € HT – 1 200 € TTC	583 € HT – 700 € TTC
48 semaines (576 séances)	1 583,33 € HT – 1 900 € TTC	958,33 € HT – 1 150 € TTC

ARTICLE 2:

De permettre aux commerçants et aux entreprises de régler mensuellement le coût relatif à la conception et à la diffusion des spots publicitaires.

ARTICLE 3:

Que les recettes en résultant seront inscrites au BP du Cinéma le Beaumont Palace.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur du Cinéma le Beaumont Palace et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-052 du 6 juillet 2016 : Signature du contrat de cession du spectacle « L'Ecole des Magiciens » de et avec Sébastien Mossière le 10 décembre 2016

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat de cession avec la Société « SUDDEN THEÂTRE – Théâtre des Béliers » pour le spectacle intitulé « *L'ECOLE DES MAGICIENS* » qui aura lieu le samedi 10 décembre 2016 à 17 heures, à la salle du cinéma-théâtre « LE PALACE ».

ARTICLE 2 :

Les dépenses et les recettes afférentes à ce spectacle sont inscrites au B.P 2016.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-053 du 18 juillet 2016 : Contrat avec la Société ERDF pour le raccordement électrique du stade Gilles Degenève

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

de signer le contrat pour le raccordement – conditions générales et particulières – n° DB21/011600/001001 entre la Ville représentée par Madame Nathalie GROUX, Maire, et la société ERDF représentée par Madame Samantha SOUNDARAVELOU, dûment habilitée à cet effet, selon les éléments constitutif des prix qui s'établissent comme suit :

« Conditions particulières – Article 3.2 – Montant de votre contribution

- Le montant de votre contribution s'élève à 2 344,06 € TTC »

ARTICLE 2 :

Que cette convention a pour but d'augmenter la puissance de fourniture en électricité stade Gilles Degenève situé au 17, avenue du Président Wilson – 95260 Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-054 du 19 juillet 2016 : Fixation du tarif du ticket d'entrée à la patinoire (du 17 décembre 2016 au 31 décembre 2016)

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer le droit d'accès à la patinoire à 2 euros TTC pour ½ heure d'occupation,

ARTICLE 2 :

Que les recettes correspondantes seront encaissées sur le budget de la collectivité,

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du Service Enfance jeunesse et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Décision 2016-055 du 26 juillet 2016 : Modification des modalités de vente et encaissements des chèques cinéma destinés aux comités d'entreprises et associations

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'intégrer la gestion et la vente des carnets de chèques cinéma dans le logiciel de caisse du cinéma.

ARTICLE 2 :

De proposer aux bénéficiaires la possibilité d'acheter les chèques cinéma par dizaines et ce, sans minimum d'achat.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur du cinéma le "Beaumont Palace" et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-056 du 26 juillet 2016 : Modification des tarifs de vente de la confiserie du cinéma Le Palace

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs afférents à la vente de confiserie comme suit :

Produits	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Pop Corn 3 Formats	2.00€ ; 2.50€ ; 4.00€	2.00€ ; 3.00€ ; 5.00€
Friandises	1.70€	2.00€
Boissons Froides	1.70€	2.00€
Boissons chaudes	1.00€	1.00€
Glaces	2.00€	2.00€

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur du cinéma le "Beaumont Palace" et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-057 du 27 juillet 2016 : Adhésion à l'offre Globecast, fournisseur de films dématérialisés par internet

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat d'installation et d'abonnement mensuel avec la société Globecast.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur du cinéma le "Beaumont Palace" et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-058 du 28 juillet 2016 : Contrat avec la Société Ecosécurité pour la maintenance des systèmes de désenfumage

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat DV32633 pour la maintenance des systèmes de désenfumage entre la Ville représentée par Madame Nathalie GROUX, Maire, et la société ECOSECURITE INCENDIE représentée par Monsieur Patrice LE PERU, dûment habilitée à cet effet, pour un montant de 1 298.40 € TTC et une durée de 12 mois à compter de la date de signature du contrat

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-059 du 28 juillet 2016 : Contrat avec la Société Ecosécurité pour la maintenance des systèmes de sécurité incendie et des portes coupe-feu

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat DV32634 pour la maintenance des systèmes de sécurité incendie et des portes coupe-feu entre la Ville représentée par Madame Nathalie GROUX, Maire, et la société ECOSECURITE INCENDIE représentée par Monsieur Patrice LE PERU, dûment habilitée à cet effet, pour un montant de 3 420.00 € TTC et une durée de 12 mois à compter de la date de signature du contrat

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-060 du 2 août 2016 : Contrat avec la société Suez Eau France pour la mise en place de deux compteurs d'eau au stade gilles Degenève

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la convention de raccordement entre la Ville représentée par Madame Nathalie GROUX, Maire, et la société SUEZ EAU FRANCE représentée par Monsieur Olivier MONTAGNES, dûment habilité à cet effet pour un montant forfaitaire de 498.62 € TTC »

ARTICLE 2 :

Précise que cette convention a pour but de séparer les consommations destinées à l'usage sanitaire et à l'arrosage du stade Gilles Degenève situé au 17, avenue du Président Wilson 95260 Beaumont-sur-Oise.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-061 du 3 août 2016 : Contrat d'assistance et de maintenance relatif aux produits logiciels d'analyse fiscale

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat de maintenance pour le logiciel d'analyse fiscale avec la société FININDEV, dont le siège social est situé, 69 rue Jean Giroux, 34080 MONTPELLIER

ARTICLE 2 :

Le présent contrat prend effet à sa date de signature jusqu'au 31/12/2016. Il sera renouvelable annuellement par tacite reconduction.

ARTICLE 3 :

Le montant du présent contrat est de 1 072.46 € HT pour l'assistance téléphonique et de 575.28 € HT pour la maintenance, soit un total de 1 647.74 € HT (soit 1 977.29 € TTC).

ARTICLE 4 :

D'imputer la dépense au compte 6156-020 du budget de la ville

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-062 du 3 août 2016 : Signature de la convention relative à la participation de la Croix-Rouge Française aux dispositifs prévisionnels de secours à l'occasion de « La Nuit des Etoiles » du samedi 6 août 2016

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la convention avec la CROIX-ROUGE FRANCAISE pour la participation de celle-ci aux dispositifs de secours à l'occasion de la NUIT DES ETOILES, qui se déroulera le samedi 06 août 2016, de 10h à 03h du matin à la Plaine de Grands Jeux, chemin du Vieux Pont.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-063 du 19 août 2016 : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école la Fontaine Bleue

Considérant la nécessité de conclure un avenant n° 1 correspondant pour ce marché ;

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer avec l'atelier d'architecture Ghislain PREVOST, mandataire du groupement un avenant n° 1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école la Fontaine Bleue fixant ainsi le nouveau montant du marché qui s'élève à 142 700 € HT.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-064 du 24 août 2016 : Contrat d'assurance dommages ouvrage pour l'extension de l'école la Fontaine Bleue

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat d'assurance tous risques chantier et dommages ouvrage pour l'extension de l'école la Fontaine Bleue avec le cabinet d'assurances AXA Boudeville-Fourcroix – 1 bis, Grande Rue – 95290 L'ISLE ADAM pour une prime totale de 27 028,68 € TTC.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-065 du 31 août 2016 : Adhésion au contrat de location d'un terminal de paiement carte bleue

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat d'installation et de location mensuelle avec la société JDC, pour un montant annuel de 302,40 € TTC.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur du cinéma le "Beaumont Palace" et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-066 du 31 août 2016 : **Marché de prestations de nettoyage de la voirie de la ville de Beaumont-sur-Oise - avenant n° 2 – entreprise adaptée Le Colombier**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer avec l'entreprise adaptée LE COLOMBIER l'avenant n° 2 relatif au marché de prestations de nettoyage de la voirie fixant le nouveau montant du marché à 86 010,80 € HT représentant un écart de + 9,76 % par rapport au marché initial.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-067 du 1^{er} septembre 2016 : **Marché public de travaux - aménagement d'une voie d'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage**

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement d'une voie d'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage et tous les actes y afférents en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec l'entreprise STPE sise 20, avenue du Fief, 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE.

ARTICLE 2 :

Que le montant du marché est de **372 391,00 € HT** soit 446 869,20 € TTC.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-068 du 1^{er} septembre 2016 : **Contrat avec la Société ERDF pour le raccordement électrique de l'aire d'accueil des gens du voyage**

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

de signer le contrat pour le raccordement – conditions générales et particulières – n°DB21/005378/001004 entre la Ville représentée par Madame Nathalie GROUX, Maire, et la société ERDF représentée par Madame Samantha SOUNDARAVELOU, dûment habilitée à cet effet, selon les éléments constitutif des prix qui s'établissent comme suit :

« Conditions particulières – Article 3.2 – Montant de la contribution

- Le montant de la contribution s'élève à 7 428,78 € TTC »

ARTICLE 2 :

De préciser que ce contrat a pour but d'assurer la fourniture en électricité de l'aire d'accueil des gens du voyage située chemin des Près de Thury.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-069 du 2 septembre 2016 : Convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales

ARTICLE 2 :

La convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par une décision expresse. Elle prend effet à la date de signature.

ARTICLE 3 :

Le montant forfaitaire de remboursement de la rémunération des médecins membres de la commission de réforme est de :

- Pour un nombre de dossiers par collectivité inférieur à 5 : 32,98 €
- Pour un nombre de dossiers par collectivité compris entre 5 et 10 : 49,77 €
- Pour un nombre de dossiers par collectivité supérieur à 10 : 69,03 €

Le montant forfaitaire de la rémunération des médecins membres du comité médical est fixé à 8,06 euros par dossier, charges patronales incluses.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-070 du 9 septembre 2016 : Convention entre la Société Club Langues et Civilisations et la Commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre d'un séjour scolaire éducatif à CEZAI des élèves de l'école Louis Roussel

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention avec la société Club Langues et Civilisations.

ARTICLE 2 :

Précise que cette convention est conclue pour les dates suivantes du 20 juin au 22 juin 2016. Ce séjour comprend le transport, l'hébergement en pension complète, la visite des sites et musées.

ARTICLE 3 :

Que la dépense est affectée au BP 2016 de la commune.

ARTICLE 4 :

Enonce que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef du Service Affaires Scolaires et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

ision 2016-071 du 9 septembre 2016 : tarification des concessions funéraires

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE**ARTICLE 1 :**

De fixer les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} octobre 2016 comme suit :

Concessions	
Concession avec caveau 15 ans 1 ^{ère} demande et renouvellement	250 €
Concession avec caveau 30 ans 1 ^{ère} demande et renouvellement	450 €
Cellule columbarium 15 ans 1 ^{ère} demande et renouvellement	750 €
Cellule columbarium 30 ans 1 ^{ère} demande et renouvellement	1300 €
Cavurne 15 ans 1 ^{ère} demande et renouvellement	125 €
Cavurne 30 ans 1 ^{ère} demande et renouvellement	225 €
Taxes	
Inhumation de corps	Gratuit
Exhumation / corps	100 €
Droit entrée au caveau provisoire	25 €
Indemnité journalière	
- par jour du 3 ^o au 15 ^o jour	15 €
- par jour du 16 ^o au 30 ^o jour	25 €
Redevance	
Redevance de dispersion des cendres	Gratuit
Vacations	
Vacations de police	25 €

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-072 du 12 septembre 2016 : Contrat portant création de spots publicitaires pour le cinéma le Beaumont Palace

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure un contrat de prestation de services avec la société Graine de Rêves, sise 6 rue de Guernesey, 22000 SAINT BRIEUC pour la réalisation de spots publicitaires pour le cinéma le Beaumont Palace.

ARTICLE 2 : Que la dépense résultant de cette prestation est inscrite au BP 2016.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur du Cinéma le Beaumont Palace, Madame la Trésorière Principale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-073 du 12 septembre 2016 : Convention de mise à disposition du rez de jardin, sis 36 rue Albert 1^{er} a Beaumont-sur-Oise, au profit de l'association de prévention spécialisée « La Bulle »

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l'association « La Bulle » une convention de mise à disposition à titre gracieux du rez de jardin d'une surface de 168 m² (surface hors œuvre nette) dépendant d'un ensemble immobilier sis 36, rue Albert 1^{er} à Beaumont-sur-Oise (95260), section AC 604 et 605.

ARTICLE 2 :

Que la présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an commencera à courir le 1^{er} octobre 2016 pour se terminer le 30 septembre 2017 et qu'une nouvelle convention pourra être conclue à nouveau à l'issue de cette période.

ARTICLE 3 :

Qu'en contrepartie de la gratuité de cette mise à disposition, l'Association s'engage à valoriser le coût du loyer dans ses comptes annuels, la valeur locative annuelle du bien étant fixée à 13 440 € sur la base d'une valeur locative estimée par le service des domaines à 80 €/m²/an.

ARTICLE 4 :

Que le montant des charges locatives (eau et électricité), ainsi que les charges de copropriété seront proratisées en fonction de la surface occupée, soit 168 m² et seront également valorisées dans les comptes annuels de l'association.

ARTICLE 5 :

Que ces éléments de valorisation seront déduits de la subvention en numéraire, versée chaque année par la Ville à l'Association dans le cadre de la convention tripartite entre la commune, le Conseil départemental et « la Bulle ».

ARTICLE 6 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-074 du 12 septembre 2016 : Mise en place d'un tarif du droit de place pour le marché des producteurs locaux du 16 octobre 2016

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer le tarif du droit de place du marché des producteurs locaux du 16 octobre 2016 à 3.50 € le mètre linéaire.

ARTICLE 2:

Que les recettes en résultant seront encaissées par la Société MANDON et à son bénéfice.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-075 du 15 septembre 2016 : Résiliation à l'amiable du bail 3-6-9 portant sur des locaux à usage de bureaux, sis 36 rue Albert 1^{er} à Beaumont-sur-Oise, entre la commune et l'association Réflexes 95 (ex Minolvoise) et conclusion d'un nouveau bail 3-6-9 entre ces mêmes parties pour une surface inférieure

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De résilier à l'amiable le contrat de bail en cours avec l'association « Réflexes 95 » (ex association « La Minolvoise), ce bail 3-6-9 devant s'achever le 31 mars 2018.

ARTICLE 2 :

De conclure avec l'association « Réflexes 95 » un nouveau contrat de bail 3-6-9 pour des locaux d'une superficie de 321 m² (surface hors œuvre nette) dépendant d'un ensemble immobilier sis 36, rue Albert 1^{er} à Beaumont-sur-Oise (95260), section AC 604 et 605 comprenant :

- un rez de chaussée
- un R+1
- un R+2.

ARTICLE 3 :

Que le présent bail est consenti et accepté pour une durée de trois, six, neuf années entières et consécutives et commencera à courir à partir du 1^{er} octobre 2016 pour se terminer le 30 septembre 2025.

ARTICLE 4 :

Que le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 22 470 € sur la base d'un prix de 70,29 € par m² et par an, du fait de la prise en charge financière par le PRENEUR des travaux d'aménagement intérieur qui s'avèreraient nécessaires.

ARTICLE 5 :

Qu'afin de ne pas mettre l'association en difficulté financière, l'évolution du coût du loyer est lissée sur trois années en accord avec le PRENEUR comme suit :

01/10/2016 : 16 954,28 + 10% = 18 649,71€ soit 58,09% / m²,

01/10/2017 : 18 649,71 + 10% = 20 514,68€ soit 63,90€ / m²,

01/10/2018 : 20 514,68 + 10% = 22 566,14€ soit 70, 29€ / m².

ARTICLE 6 :

Que les crédits résultant du paiement du loyer et des charges inhérentes à ce bail sont inscrites au budget de la commune.

ARTICLE 7 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Ressources, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacune en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

2016-066 ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal,

Prend acte :

Article1:

De l'installation de Madame Elodie FAUQUEMBERGUE épouse. ROBERT en qualité de conseillère municipale.

Article2:

De l'installation de Monsieur Laurent NAPIONE en qualité de conseiller municipal.

2016-067 ADMINISTRATION GENERALE – NOUVELLE DETERMINATION DU NOMBRE ET DE LA LISTE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 4 contre (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE – M. REAU), 7 abstentions (Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

Décide :

Article 1

De supprimer un poste d'adjoint au maire laissé vacant à la suite du décès de Monsieur Michel DRIANCOURT.

Article 2

De fixer à 7 le nombre d'adjoints au maire et suivant l'ordre du tableau de désigner Monsieur Pierre FOIREST comme 7^{ème} adjoint au maire.

Article 3

D'acter le nouvel ordre du tableau des adjoints défini comme suit :

1^{er} adjoint : Monsieur Maurice CHAYET
 2^{ème} adjointe : Madame Anne-Marie WILLIART
 3^{ème} adjoint : Monsieur Martial TESNIERES
 4^{ème} adjointe : Madame Sidonie FERREIRA
 5^{ème} adjointe : Madame Nicole HAZEBROUCK
 6^{ème} adjoint : Monsieur David VENDERBECQ
 7^{ème} adjoint : Monsieur Pierre FOIREST

2016-068 ADMINISTRATION GENERALE - DESIGNATION DE MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DE COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré au scrutin public,

Par 28 voix pour, 1 contre (M. GENSE),

Décide :

Article unique :

De fixer ainsi qu'il suit la nouvelle composition des commissions extra municipales au sein desquelles Messieurs Michel DRIANCOURT et Christian JUEN siégeaient :

1^{ère} Commission - Commerce, Affaires Économiques	
Titulaires	Suppléants
Maurice CHAYET	Martial TESNIERES
Pierre FOIREST	Anne-Marie WILLIART
Laurent NAPIONE	Elodie ROBERT
Ingrid BRASSART	Thierry GUILLEBAUD
Ornel HOUEDIKIN	Souanef LHACMI
Franck BETEMS	José GOMES
Jean-Michel APARICIO	Michèle HARLAY
Richard ADDE	Gérard LEPRIEUR

2^{ème} Commission – Sécurité	
Titulaires	Suppléants
Maurice CHAYET	Nicole HAZEBROUCK
Elodie FAUQUEMBERGUE	Yvon GOUGEON
Laurent NAPIONE	David VENDERBECQ
Martial TESNIERES	Pierre FOIREST
Abderhamane GUERZOU	Thierry DUBOIS
Frédéric GENSE	Richard ADDE

3^{ème} Commission – Affaires scolaires, Petite enfance, Périscolaire	
Titulaires	Suppléants
Sidonie FERREIRA	David VENDERBECQ
Françoise ONOFRE	Sidney LEMAIRE
Martial TESNIERES	Stéphanie MONTAGNÉ
Annie GAUTRON	Laurent NAPIONE
Crystel LEFFONDRE	Valérie GIORGI
Isabelle LAGAND	Angélique LE GOFF
Isabelle MORTAGNE	Marie HOULBERT
Christelle SCHUBERT	Aline LAQUEVRE

4ème Commission - Vie associative et sportive	
Titulaires	Suppléants
Martial TESNIERES	Nicole HAZEBROUCK
Sidney LEMAIRE	Sidonie FERREIRA
Ingrid BRASSART	Pierre FOIREST
Claudine DUBOS	Florian DEPATIN
Ornel HOUEDIKIN	Najeh SAIDI
Sami BELGACEM	Nicolas M'BOG
Dominique PYCK	Marlène HERLEM
Laurent DAVID	Frédéric MORET

5ème Commission - Jeunesse et citoyenneté	
Titulaires	Suppléants
Martial TESNIERES	Anne-Marie WILLIART
Florian DEPATIN	Martine TROUILLET
Annie GAUTRON	Laurent NAPIONE
Sidonie FERREIRA	Sidney LEMAIRE
Soufyène MAZOUZ	Stéphane DANOIZEL
Sonia ANTONIETTI	Gérald LE GOFF
Antonio CANETE MUNOZ	Brice GOMEZ
Yamina VAN DYCK	Maria DAVID

6ème Commission – Urbanisme, Voirie, Travaux, Espaces verts	
Titulaires	Suppléants
Pierre FOIREST	Sidonie FERREIRA
Florian DEPATIN	Maurice CHAYET
Anne-Marie WILLIART	Martial TESNIERES
Laurent NAPIONE	DAVID VENDERBECQ
Jacques RIVOLIER	Isabelle ROBILLARD
Hélène BERNARD	Jean PROUVOST
Sylvie TURQUEY	Thierry DUBOIS
Gérard LEPRIEUR	Christelle SCHUBERT

7ème Commission - Culture, Tourisme, Jumelage	
Titulaires	Suppléants
David VENDERBECQ	Martial TESNIERES
Pierre FOIREST	Martine TROUILLET
Florian DEPATIN	Ingrid BRASSART
Yvon GOUGEON	Claudine DUBOS
Edith MARCOURT	Alioun N'DIAYE
Camille SVETOVIDOFF	Corinne AUDIER
Marlène HERLEM	Christiane CLERGET
Nathalie CLOOTS	Jean-Michel APARICIO

8ème commission - Finances	
Titulaires	Suppléants
Anne-Marie WILLIART	Sidonie FERREIRA
Pierre FOIREST	Maurice CHAYET
David VENDERBECQ	Thierry GUILLEBAUD
Laurent NAPIONE	Nicole HAZEBROUCK
Pascal REBEYROLLE	Dominique PYCK
Jean-Michel APARICIO	Gérard LEPRIEUR

**2016-069 ADMINISTRATION GENERALE - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :
ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Par 18 voix pour, 10 contre (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE – Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB), 1 abstention (M. REAU),

Article 1 :

D'élire Monsieur Pierre FOIREST comme nouveau délégué titulaire et **Monsieur Laurent NAPIONE** comme nouveau délégué suppléant du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont-sur-Oise et Environs

Par 18 voix pour, 10 contre (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE – Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB), 1 abstention (M. REAU),

Article 2:

D'élire Monsieur Pierre FOIREST comme nouveau délégué titulaire du Syndicat Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise

Par 18 voix pour, 10 contre (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE – Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB), 1 abstention (M. REAU),

Article 3 :

D'élire Monsieur Pierre FOIREST comme nouveau délégué titulaire du Syndicat Intercommunal Tri-OR

Par 18 voix pour, 10 contre (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE – Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB), 1 abstention (M. REAU),

Article 4 :

D'élire Monsieur Pierre FOIREST comme nouveau délégué titulaire du Syndicat des Berges de l'Oise

Article 5 :

D'acter la représentation du Conseil Municipal au sein desdits syndicats comme suit :

S.I. d'Assainissement de Persan, Beaumont-sur-Oise et Environs 2 titulaires - 2 suppléants	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Nathalie GROUX	Laurent NAPIONE
Pierre FOIREST	David VENDERBECQ

Syndicat Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise. 2 titulaires - 2 suppléants	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pierre FOIREST	José RAVAUD
Martial TESNIÈRES	Ingrid BRASSART

Syndicat Intercommunal Tri-OR 2 titulaires – 2 suppléants	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Nathalie GROUX	Florian DÉPATIN
Pierre FOIREST	José RAVAUD

Syndicat des Berges de l'Oise	
DELEGUES	
Titulaire	Suppléant
Pierre FOIREST	Florian DEPATIN

2016-070 ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COS (COMITE DES ŒUVRES SOCIALES)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 11 abstentions (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE – M. REAU - Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

Décide :

Article unique :

De désigner Madame Sidonie FERREIRA pour le représenter au Conseil d'administration du Comité de gestion des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville de Beaumont-sur-Oise et de ses établissements public, les membres suivants :

Au Comité des Œuvres Sociales 3 membres
MEMBRES
David VENDERBECQ
Nathalie CLOOTS
Sidonie FERREIRA

2016-071 RAPPORTS ANNUELS : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - SIAPBE - ANNEE 2015 : PRESENTATION

Le Conseil municipal,

Article unique :

Prend acte du rapport annuel 2015 dressé sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement qui comprend les indicateurs techniques et financiers.

2016-072 Objet : MARCHES PUBLICS : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ RELATIF A L'ENTRETIEN MENAGER ET NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX - LOT N° 1 : NETTOYAGE ET HYGIENE DES LOCAUX COMMUNAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE – Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 concernant le lot n° 1 (nettoyage et hygiène des locaux communaux) relatif au marché d'entretien ménager et nettoyage des vitres des bâtiments communaux avec la société ESSI CORAIL.

2016-073 URBANISME : PROTECTION DES ABORDS DES MONUMENTS INSCRITS OU CLASSES : NOUVELLE DELIMITATION DE PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE (PPM)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Par 19 voix pour, 6 contre (Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE), 4 abstentions (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

D'approuver le principe de l'élaboration de Périmètres de Protection Modifiés, pour les monuments suivants, tels qu'ils sont représentés sur les plans fournis par l'ABF :

- De l'église Saint-Laurent, classée aux Monuments Historiques le 09 juin 1843 et en 1900,
- De l'ancien relais de poste, inscrit aux Monuments Historiques le 21 décembre 1984,
- Du Cinéma LE PALACE, inscrit aux Monuments Historiques le 21 septembre 1990
- Des vestiges du château féodal classés aux Monuments Historiques le 21 juin 1999.

Article 2:

De dire que les projets de Périmètres de Protection Modifiés, une fois approuvés, seront soumis à enquête publique, conjointement à celle prévue dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Article 3:

De dire que la présente délibération sera transmise en préfecture et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois.

2016-074 TRAVAUX / VOIRIE / HANDICAP : CONVENTION RELATIVE A LA CESSION A L'AMIABLE DE LA SIRENE DU RESEAU NATIONAL D'ALERTE DE L'ETAT A LA COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'accepter les termes de la convention relative à la cession à l'amiable à la commune de Beaumont sur Oise de la sirène du réseau national d'alerte de l'état,

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

2016-075 TRAVAUX / VOIRIE / HANDICAP : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA REVITALISATION COMMERCIALE DES COMMUNES ET EPCI EN MILIEU RURAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 1 contre (M. REAU), 10 abstentions (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE – Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté.

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales mis en place par le Conseil Régional d'Ile de France pour la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural.

Article 3 :

De dire que les crédits sont inscrits en investissement au budget communal.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée et à maintenir la destination de l'équipement financé et la propriété du bien pendant au moins 10 ans.

Article 5 :

De s'engager à recruter au moins un stagiaire ou alternant, conformément à la délibération du conseil Régional n° CR 08-16 du 18 février 2016.

Article 6 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

2016-076 TRAVAUX / VOIRIE / HANDICAP : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE- SECURISATION DES SITES SENSIBLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté.

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide FIPD 2016 - Sécurisation des sites sensibles.

Article 3 :

De dire que les crédits seront inscrits en investissement au budget communal.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

2016-077 SCOLAIRE - SIGNATURE DE CONVENTIONS :

- AVEC LES COMMUNES DE RESIDENCE POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (U.L.I.S.) A BEAUMONT-SUR-OISE
- AVEC LES COMMUNES D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS BEAUMONTOIS SCOLARISES EN CLASSE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (U.L.I.S.)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour, 1 abstention (M. REAU),

Décide :

Article 1 :

D'approuver le principe de remboursement par la commune de résidence des frais de scolarité des enfants scolarisés en classe ULIS à l'école Jean Zay de Beaumont-sur-Oise, selon les tarifs votés par l'Union des Maires du Val-d'Oise, soit 438 € pour les écoles primaires et 637,24 € pour les écoles maternelles. Et le règlement de ces mêmes frais de scolarité pour les enfants beaumontois scolarisés en ULIS dans une ville extérieure.

Article 2 :

D'appliquer le tarif extérieur de la grille des tarifs périscolaires et extrascolaires de la commune pour les enfants des villes voisines scolarisés à l'ULIS de l'école Jean Zay et fréquentant les activités périscolaires, soit 8 € pour la restauration scolaire, 8 € pour l'accueil du matin et 12 € pour l'accueil du soir.

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions de prise en charge des frais de scolarité pour les enfants des communes extérieures inscrits à l'ULIS de l'école Jean Zay.

Article 4 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions de prise en charge des frais de scolarité pour les enfants beaumontois inscrits en ULIS dans une ville extérieure.

Article 5 :

De dire que les recettes et les dépenses sont inscrites aux budgets des exercices concernés.

2016-078 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE : MISE EN PLACE DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMPLEXE SPORTIF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS(+1)),

Décide :

Article 1 :

D'approuver le nouveau règlement de l'équipement suivant :

Complexe sportif, situé 61 rue Voltaire à Beaumont-sur-Oise

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer ce règlement.

**2016-079 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE : MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU
REGLEMENT INTERIEUR DU GYMNASSE HENRI MICHEL**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS(+1),

Décide :

Article unique :

Article 1 :

D'approuver le nouveau règlement de l'équipement suivant :

Le gymnase Henri MICHEL

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer ce règlement.

**2016-080 SPORT ET VIE ASSOCIATIVE : MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU
REGLEMENT INTERIEUR DU STADE GILLES DEGENEVE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS(+1),

Décide :

Article 1 :

D'approuver le nouveau règlement de l'équipement suivant :

Le stade municipal Gilles DEGENEVE

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer ce règlement.

**2016-081 FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT – OPH VAL D'OISE HABITAT –
OPERATION D'ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS SOCIAUX**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 432 327 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°48 181, constitué de trois lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir en application des présentes.

Article 3 :

Dit que la garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2016-082 Objet : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET VILLE 2016 : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 18 voix pour, 7 contre (Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB), 4 abstentions (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE – M. REAU),

Décide :

Article unique :

D'adopter la décision modificative n° 1 du budget ville 2016 telle que présentée ci-dessous.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	46 381,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel	10 280,00	013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits	7 500,00	70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante	4 570,00	73	Impôts et taxes	14 653,00
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	4 531,00
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	109 000,00
023	Virement à la section d'investissement	59 453,00	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	
	TOTAL	128 184,00		TOTAL	128 184,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		001	Résultat d'investissement reporté	
16	Emprunts et dettes assimilées		10	Dotations, fonds divers, réserves	
20	Immobilisations incorporelles	650,00	13	Subventions d'investissement	213 257,00
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	72 060,00	20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	200 000,00	22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	59 453,00
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	
			041	Opérations patrimoniales	
			024	Produits des cessions d'immobilisations	
TOTAL		272 710,00	TOTAL		272 710,00

Récapitulatif

	BP 2016	DM 1 /2016	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	11 318 272,85	128 184,00	11 446 456,85
Investissement	8 318 317,24	272 710,00	8 591 027,24
Total Budget	19 636 590,09	400 894,00	20 037 484,09

2016-083 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET CINEMA 2016 : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 18 voix pour, 11 abstentions (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE – M. REAU - Mme HERLEM – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'adopter décision modificative n° 1 du budget Cinéma 2016 telle que présentée ci-dessous.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général		002	Résultat de fonctionnement reporté	
012	Charges de personnel		013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits	7 010,00	70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	7 010,00
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		7 010,00	TOTAL		7 010,00

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Code	Désignation	Code	Désignation
01	Personnel de l'investissement	01	Recettes d'investissement
02	Matériel et fournitures	02	Recettes de fonctionnement
03	Travaux d'investissement	03	Recettes de concours
04	Immobilisations corporelles	04	Recettes de cession
05	Immobilisations financières	05	Recettes de subventions
06	Dotations et subventions	06	Recettes de participation
07	Dotations et subventions	07	Recettes de gestion
08	Dotations et subventions	08	Recettes de gestion
09	Dotations et subventions	09	Recettes de gestion
10	Dotations et subventions	10	Recettes de gestion
11	Dotations et subventions	11	Recettes de gestion
12	Dotations et subventions	12	Recettes de gestion
13	Dotations et subventions	13	Recettes de gestion
14	Dotations et subventions	14	Recettes de gestion
15	Dotations et subventions	15	Recettes de gestion
16	Dotations et subventions	16	Recettes de gestion
17	Dotations et subventions	17	Recettes de gestion
18	Dotations et subventions	18	Recettes de gestion
19	Dotations et subventions	19	Recettes de gestion
20	Dotations et subventions	20	Recettes de gestion
21	Dotations et subventions	21	Recettes de gestion
22	Dotations et subventions	22	Recettes de gestion
23	Dotations et subventions	23	Recettes de gestion
24	Dotations et subventions	24	Recettes de gestion
25	Dotations et subventions	25	Recettes de gestion
26	Dotations et subventions	26	Recettes de gestion
27	Dotations et subventions	27	Recettes de gestion
28	Dotations et subventions	28	Recettes de gestion
29	Dotations et subventions	29	Recettes de gestion
30	Dotations et subventions	30	Recettes de gestion
31	Dotations et subventions	31	Recettes de gestion
32	Dotations et subventions	32	Recettes de gestion
33	Dotations et subventions	33	Recettes de gestion
34	Dotations et subventions	34	Recettes de gestion
35	Dotations et subventions	35	Recettes de gestion
36	Dotations et subventions	36	Recettes de gestion
37	Dotations et subventions	37	Recettes de gestion
38	Dotations et subventions	38	Recettes de gestion
39	Dotations et subventions	39	Recettes de gestion
40	Dotations et subventions	40	Recettes de gestion
41	Dotations et subventions	41	Recettes de gestion
42	Dotations et subventions	42	Recettes de gestion
43	Dotations et subventions	43	Recettes de gestion
44	Dotations et subventions	44	Recettes de gestion
45	Dotations et subventions	45	Recettes de gestion
46	Dotations et subventions	46	Recettes de gestion
47	Dotations et subventions	47	Recettes de gestion
48	Dotations et subventions	48	Recettes de gestion
49	Dotations et subventions	49	Recettes de gestion
50	Dotations et subventions	50	Recettes de gestion
51	Dotations et subventions	51	Recettes de gestion
52	Dotations et subventions	52	Recettes de gestion
53	Dotations et subventions	53	Recettes de gestion
54	Dotations et subventions	54	Recettes de gestion
55	Dotations et subventions	55	Recettes de gestion
56	Dotations et subventions	56	Recettes de gestion
57	Dotations et subventions	57	Recettes de gestion
58	Dotations et subventions	58	Recettes de gestion
59	Dotations et subventions	59	Recettes de gestion
60	Dotations et subventions	60	Recettes de gestion
61	Dotations et subventions	61	Recettes de gestion
62	Dotations et subventions	62	Recettes de gestion
63	Dotations et subventions	63	Recettes de gestion
64	Dotations et subventions	64	Recettes de gestion
65	Dotations et subventions	65	Recettes de gestion
66	Dotations et subventions	66	Recettes de gestion
67	Dotations et subventions	67	Recettes de gestion
68	Dotations et subventions	68	Recettes de gestion
69	Dotations et subventions	69	Recettes de gestion
70	Dotations et subventions	70	Recettes de gestion
71	Dotations et subventions	71	Recettes de gestion
72	Dotations et subventions	72	Recettes de gestion
73	Dotations et subventions	73	Recettes de gestion
74	Dotations et subventions	74	Recettes de gestion
75	Dotations et subventions	75	Recettes de gestion
76	Dotations et subventions	76	Recettes de gestion
77	Dotations et subventions	77	Recettes de gestion
78	Dotations et subventions	78	Recettes de gestion
79	Dotations et subventions	79	Recettes de gestion
80	Dotations et subventions	80	Recettes de gestion
81	Dotations et subventions	81	Recettes de gestion
82	Dotations et subventions	82	Recettes de gestion
83	Dotations et subventions	83	Recettes de gestion
84	Dotations et subventions	84	Recettes de gestion
85	Dotations et subventions	85	Recettes de gestion
86	Dotations et subventions	86	Recettes de gestion
87	Dotations et subventions	87	Recettes de gestion
88	Dotations et subventions	88	Recettes de gestion
89	Dotations et subventions	89	Recettes de gestion
90	Dotations et subventions	90	Recettes de gestion
91	Dotations et subventions	91	Recettes de gestion
92	Dotations et subventions	92	Recettes de gestion
93	Dotations et subventions	93	Recettes de gestion
94	Dotations et subventions	94	Recettes de gestion
95	Dotations et subventions	95	Recettes de gestion
96	Dotations et subventions	96	Recettes de gestion
97	Dotations et subventions	97	Recettes de gestion
98	Dotations et subventions	98	Recettes de gestion
99	Dotations et subventions	99	Recettes de gestion
00	TOTAL	00	TOTAL

On a donc :

	BP 2016	DM 1 /2016	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	273 953,30	7 010,00	280 963,30
Investissement	76 004,85	0,00	76 004,85
Total Budget	349 958,15	7 010,00	356 968,15

2016-084 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 26 voix pour, 3 abstentions (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE),

Décide :

Article 1^{er} :

D'autoriser l'admission en non-valeur des titres émis présentés ci-dessous et pour lesquels aucune possibilité de recouvrement ne subsiste.

Article 2 :

De dire que le montant total de ces admissions en non-valeur s'élève à 4 561.53 euros.

Article 3 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite aux comptes 6542 et 6541 du budget principal de la ville

2016-085 FINANCES : FONDS DE CONCOURS CCHVO 2016 – CINEMA LE PALACE : ATTRIBUTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'adopter le fonds de concours attribué par la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise pour un montant de 30 000 euros au bénéfice du budget Cinéma « Le Palace » pour l'année 2016.

2016-086 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR LE CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE : ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

De créer les postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe correspondant pour l'année scolaire 2016/2017, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date Fin
Contractuel	Animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Maxi : 11 ^{ème} échelon IB 400 IM 363 Mini : 1 ^{ère} échelon IB 340 IM 321	Horaire	4	CAJ	01/10/16	7/07/2017

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2016-087 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR L'ANIMATION DU TEMPS MERIDIEN : ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

De créer les postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe correspondant pour l'année scolaire 2016/2017, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date Fin
Contractuel	Animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Maxi : 11 ^{ème} échelon IB 400 IM 363 Mini : 1 ^{ère} échelon IB 340 IM 321	Horaire	3	Animation temps méridien	01/10/16	7/07/2017

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2016-088 RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI DE NON TITULAIRE PERMANENT A TEMPS COMPLET, D'ANIMATEUR, AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION DE DEUXIEME CLASSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 3 abstentions (Mme CLOOTS(+1) – M. GENSE),

Décide :

Article 1er :

De créer le poste d'animateur correspondant conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Date début
Contractuel	Animation	Adjoint territorial d'animation 2 ^{ème} classe	Maxi : 11 ^{ème} échelon IB400 IM 363 Mini : 1er échelon IB 340 IM 321	35 heures	1	01/10/2016

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.




Le Maire
Nathalie GROUX